



Constitution générale du véhicule		2 / 6
1.	Nombre d'essieux / et de roues:	
1.1.	Nombre / et emplacement des essieux à roues jumelées:	1 / 2
2.	Essieux directeurs (nombre / emplacement):	1 / 1
3.	Essieux moteurs (nombre / emplacement, cratolage d'un autre essieu):	1 / 2, Sans objet
3.1.	Non automatisé	
Dimensions principales		
4.	Empattement:	6000 mm
4.1.	Ecartement des essieux:	-
5.1.	Longueur maximale admissible:	11511 mm
5.2.	Cabine allongée conforme à l'article 9 bis de la directive 96/53/CE:	Non
5.3.	Véhicule non pourvu de dispositifs ou équipements aérodynamiques	
6.1.	Largeur maximale admissible:	2600 mm
8.	Avancée de la selle d'attelage pour tracteur routier (maximum et minimum):	-
12.1.	Porte-à-faux arrière maximal admissible:	4146 mm
Masses		
13.3.	Masse supplémentaire pour mode de propulsion alternatif:	700 kg
14.	Masse en ordre de marche du véhicule incomplet:	8607 kg
14.1.	Répartition de cette masse entre les essieux:	1: 5819 kg / 2: 2788 kg
15.	Masse minimale du véhicule complété:	6718 kg
15.1.	Répartition de cette masse entre les essieux:	1: 4724 kg / 2: 1428 kg
16.	Masses maximales techniquement admissibles	
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible:	21000 kg
16.2.	Masse techniquement admissible sur chaque essieu:	1: 8000 kg / 2: 13000 kg
16.3.	Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux:	1: 8000 kg / 2: 13000 kg
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble:	52000 kg
17.	Masses maximales admissibles à l'immatriculation/en service prévues pour le trafic national	
17.1.	Masse en charge maximale admissible à l'immatriculation/en service prévue:	FR: 19000 kg
17.2.	Masse en charge maximale admissible à l'immatriculation/en service prévue sur chaque essieu:	FR: 1: 8000 kg / 2: 13000 kg
17.3.	Masse en charge maximale admissible à l'immatriculation/en service prévue sur chaque groupe d'essieux:	FR: 1: 8000 kg / 2: 13000 kg
17.4.	Masse maximale admissible à l'immatriculation/en service prévue pour l'ensemble:	FR: 44000 kg
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de	
18.1.	Remorque à timon d'attelage:	70000 kg
18.2.	Semi-remorque:	-

18.3.	Remorque à essieu central:	26000 kg
18.3.1	Remorque à timon rigide:	-
18.4.	Remorque non freinée:	750 kg
19.	Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage:	1000 kg
Propulsion		
20.	Constructeur du moteur:	Volvo Powertrain Corporation
21.	Code de moteur inscrit sur le moteur:	G13C460 EUVI
22.	Principe de fonctionnement:	Allumage par compression, 4 temps
23.	Mode uniquement électrique:	Non
23.1.	Classe de véhicule [électrique] hybride:	Non
24.	Nombre et disposition des cylindres:	6 en ligne
25.	Cylindrée du moteur:	12777 cm <sup>3</sup>
26.	Carburant:	GNL, Gazole
26.1.	Type de moteur:	Bicarburent
26.2.	Type de bicarburent:	Type 1A
27.	Puissance maximale	
27.1.	Puissance nette maximale (moteur à combustion interne):	345 kW à 1800 min <sup>-1</sup>
27.3.	Puissance maximale nette (moteur électrique):	-
27.4.	Puissance maximale sur 30 minutes (mot. électrique):	-
28.	Boîte de vitesses (type):	Automatisée
Vitesse maximale		
29.	Vitesse maximale:	90 km/h
Essieux et suspension		
31.	Position du ou des essieux relevables:	-
32.	Position du ou des essieux délestables:	-
33.	Essieu(x) moteur(s) équipé(s) d'une suspension pneumatique ou équivalente:	Oui
35.	Combinaison pneumatiques / roues:	1: 315/70R22.5-156 L / 22.5x9.00 2: 315/70R22.5-150 L / 22.5x9.00
Freinage		
36.	Connexions pour le freinage de la remorque:	Pneumatiques
37.	Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque:	8,5 bar
Dispositif d'attelage		
44.	Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage (le cas échéant):	-
45.	Types ou classes de dispositifs d'attelages pouvant être montés:	Dispositif d'attelage classe C50, C50-X, S
45.1.	Valeurs caractéristiques:	D: - Dc: - V: - S: -